

Image not found or type unknown



Risque de saisie sur un bien immobilier en "usufruit"

Par **Leila81**, le **16/03/2011** à **11:05**

Bonjour,

Ma question concerne "le droit d'usufruit" à la suite du décès d'un membre de la famille. Je voulais savoir si lorsque la personne bénéficiaire de ce droit ne paie plus les frais relatifs au bien immobilier, est ce qu'il y a un risque de saisie de ce bien en question.

Merci d'avance de votre réponse.